

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 20 septembre 2018 - Délibération n° 2018/09/10

**Objet : AVENANT N°1 A LA DELIBERATION 2013/07/10 - MISE EN PLACE D'UNE CAUTION POUR L'UTILISATION DU HALL ROUCHON MAZERAT LORS D'EVENEMENTIELS**

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 12 septembre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. SARTY – PARIS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – LALANDE – GIRON – AUBERT – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – RICARD – DOUMY et Mmes SPRINGER – PIPIER – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – DESSEAUVE – MOREAU – JOUANNY – HYLAIRE – THOMAS – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – PATAUD et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. JUILLET – CHAUSSECOURTE – SIMON-CHAUTEMPS – CHOMETTE – SIMONET – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – SCAFONE – TOUZET – LABORDE et Mmes BERNARD – JOUANNETAUD – POUGET-CHAUVAT – COLON – et DEFEMME.

**Pouvoirs :**

1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
2. Mme CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
4. M. LABORDE donne pouvoir à M. SZCEPANSKI

**Suppléances :** M. PARIS remplace M. SIMON-CHAUTEMPS – Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – Mme THOMAS remplace M. DUGAY et Mme POITOU remplace M. TOUZET.

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine POITOU.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	44	48			
Pour	Contre				
48	-	-	-	-	-

Vu la délibération 2013/07/10 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Bourganeuf – Royère-de-Vassivière

M. Le Président rappelle que le Hall Rouchon Mazerat situé à Bourganeuf propose aux associations, entreprises, habitants... un espace dont les équipements et la surface permettent l'accueil de manifestations diverses (mariages, salons, manifestations sportives...).

Cette mise à disposition ponctuelle est gratuite pour les associations du territoire intercommunal.

A ce jour, aucune caution n'est demandée dans le cadre d'évènements à destination du grand public. Une caution de 500€ est demandée dans le cadre des évènements privés.

Au vu de la nature et de la qualité des équipements proposés, M. le Président explique qu'il semble nécessaire d'instaurer une caution afin d'éviter les dégâts et de responsabiliser les utilisateurs.

Les usages sportifs réguliers seront concernés également cependant cette caution ne sera versée qu'une fois en début d'année scolaire. La demande de caution sera effective à compter du 1<sup>er</sup> octobre, pour tous les évènements (déjà réservés à ce jour ou à venir).

Considérant qu'une harmonisation du règlement sur le modèle de la Salle Culturelle Confluences fixant la caution à 1 500€ par évènement pénaliserait les associations et impacterait le taux de fréquentation du Hall ;

Considérant que les utilisateurs du Hall ont pour obligation de fournir un justificatif d'assurance pour l'utilisation du Hall ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Fixe la caution d'utilisation du Hall Rouchon-Mazerat à 500€ pour tous les utilisateurs
- Dit que les frais supplémentaires en cas de dégradations et de ménage seront refacturés aux utilisateurs
- Valide l'intégration de ces dispositions au sein du règlement d'utilisation du Hall Rouchon-Mazerat à Bourganeuf pour une entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, y compris pour les évènements à venir déjà réservés.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

